



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### COMPTE RENDU DU CSA CENTRAL DU 30 AVRIL 2026

**VNF** : Patrice RABAUD – Thierry DRUESNE – Sébastien LEGRAND

**Pour la CGT** : Monique ESQUENET – Catherine FIOCCO – Franck SENE

#### Déclaration CGT

VNF : pouvoir d'achat : extension du télétravail, équipe de maintenance réfléchir à diminuer le nombre de jours travaillés.

IOT Cycle : on doit rémunérer les agents comme il se doit, le traitement de ces situations est en cours et on se conformera à la situation.

1<sup>er</sup> mai : il n'est pas question de faire travailler les agents ce jour-là.

Cahiers de filières : les projets suivront leurs cours.

Déplafonnement OPA : réponse défavorable du ministère.

#### I – PV du CSA des 26 et 27 mars 2026

Approuvé à l'unanimité.

#### II – Information et consultation

##### 1-Consultation de la décision relative à l'élection des CSA

A la différence des CSA ministériels et des services déconcentrés il est nécessaire de prendre des dispositions en tenant compte des deux CSA. Le nombre de siège pour le collège public et privé est arrêté par un décret ministériel.

Au niveau local le nombre de sièges est arrêté par la DG de VNF.

CGT : la situation géographique du CSA local du siège se tiendra où ?

VNF : on attend de connaître les élus pour décider du lieu de la réunion.

A la demande des OS, VNF va préciser le nombre d'hommes et de femmes pour constituer les listes.

## **VOTE : FAVORABLE A L'UNANIMITÉ**

### **2- Consultation sur le projet de création de filiale sur la Saône**

La fonction du DG est aujourd'hui provisoirement couverte par Thibaut BERNARD salarié de la DTNE mis à disposition.

#### Convention de services VNF – Ports de Lorraine

La convention de service doit fixer les conditions de mobilisation des services de VNF par la filiale et leur mode de rétribution (proportionné aux prix du marché).

Fonctions couvertes :

- Marché et achats
- Ingénierie et conduite de projet
- Autorisation environnementale
- Sécurité et exploitation
- Communication
- Affaires juridiques
- RH

La durée est de 5 ans.

Forfaitisé 1.5 ETP pour environ 120 K€/an.

La convention aurait dû être signée le 31 décembre 2025.

L'entreprise fonctionne avec deux salariés de l'ancien concessionnaire et un salarié supplémentaire devra être recruté plus le DG.

VNF envisage de mutualiser un certain nombre de services.

Conduite de projet : un CDD à temps plein.

Identifier le plan de charge des personnels. Si ça représente du travail en plus il faut créer une lettre de mission et définir le portage.

Problème de gestion du ferroviaire.

Concessions Chalon-Macon : convention signée le 12 mars 2025.

Périmètre de gestion :

Chalon-sur-Saône : 73 ha

Macon : 54 ha

Pagny : 11 ha

Dont 30 ha environ concédés au futur exploitant.

Plan d'investissement sur 5 ans :

36.4 M€ HT dont 21.9 M€ landlord et 14.5 M€ concessionnaire.

C'est VNF qui va piloter le projet portuaire sur la Saône. On a un pilotage qui est extrêmement précis. On prend la main sur le projet de la gestion des ports.

Les entreprises vont financer des investissements. Le chiffre d'affaires de la Moselle est de 3.5 M€ par an.

Qu'est-ce que VNF va récupérer ? Est-ce que les personnels vont en profiter ?

Publication de l'AAPC le 24 octobre 2025. Remise des candidatures le 15 janvier 2026.

Quatre groupements candidats :

- Bourgogne Franche-Comté multimodal : RHENUS MODALIS GPMM
- EGIS Project – Transport MICHAUD
- Sea Invest – Transport MAUFFREY – Compagnie fluviale de Transport
- TMF operating

Remise des offres initiales le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Entrée en vigueur du contrat le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

4 salariés prévus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 dont un directeur préfigurateur qui intégrera VNF en tant que CDD dans un premier temps à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Les salariés sont à recruter à partir de la rentrée.

Convention collective immobilier.

Le personnel de l'actuel concessionnaire (30) repris par le futur exploitant.

### **3-Consultation sur le projet de création d'une holding des filiales portuaires**

Apport en nature des participations détenues par VNF dans les filiales

Entrée au capital d'un investisseur à hauteur de 20 % des parts de la société : discussion en cours avec la banque des territoires, mise en concurrence avec des banques privées, investissement sous 2 formes entrée au capital et compte courant d'associé.

Gouvernance : Directoire : 1 représentant VNF 2 DT au titre des 2 filiales

Conseil de surveillance : 1 représentant VNF (actionnaire), 2 tutelles, contrôleur budgétaire, co-actionnaire.

17 juin : principe de création de la holding au CA

Juin/juillet 2026 : création de la société

Juillet/septembre 2026 : commissaire aux apports, négociation pacte d'actionnaires, compte courant d'associés.

Octobre 2026 : de SASU à SAS, passage au CA.

**FILIALE SAONE**  
**VOTE : CFDT ABSTENTION**  
**FO ABSTENTION**  
**CGT ABSTENTION**

**HOLDING**  
**VOTE : CFDT FAVORABLE**  
**FO FAVORABLE**  
**CGT ABSTENTION**

### **4-Information sur la mise en œuvre de l'arrêté d'application des personnels de droit public**

Plafond annuel : 400 euros.

Montant annuel de la prime pour un équivalent temps plein : 366 euros.

La prime individuelle est proratisée en fonction du temps de présence effective dans le service considéré et de la quotité de travail.

La prime d'intéressement sera versée en septembre 2026. Un flash info sera envoyé aux agents pour les informer.

Il est demandé que la prime soit versée fin mai comme le personnel de droit privé.